

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle communautaire du 771 chemin de la Beauce le 7 mars 2017, à compter de 20h00.

**Sont présents :**

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Bruno Napert, Pierre St-Louis et Daniel Palardy formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Vacance au poste #3.  
Absence du conseiller Pierre St-Louis.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

**1- OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2017-03-23

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2017.
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 7 février 2017 : suivi
  - b) Lecture et adoption des comptes
  - c) Dépôt de documents
    - 1) MAPAQ – Lettre d'information au sujet du programme de crédit de taxes foncières agricoles
  - d) Fête nationale du Québec – « Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2017 »
  - e) Subvention « Fonds Agri-Esprit » – Dépôt d'un projet afin de poursuivre l'aménagement du parc Arthur-Bouvier
  - f) Adoption – Règlement n° 302 déterminant la rémunération du personnel électoral
  - g) Adoption – Règlement d'emprunt n° 303 décrétant une dépense de 198 062 \$ pour la construction d'un chalet des loisirs ainsi qu'un emprunt à ses fins
  - h) Remplacement de cellulaire – Conseiller Ghislain Beaugard
  - i) Plans et devis du Chalet des loisirs – Autorisation d'appel d'offres sur le SEAO
  - j) Avis de motion – Projet de règlement n° 295-1 modifiant le règlement n° 295 relatif à la location des locaux et au prêt des biens municipaux
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
  - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
  - a) Rapport de la représentante
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
  - a) Rapport du représentant
- 8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ
  - a) Rapport de la représentante

- b) Résolution de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines – Politique de financement de l’Autorité régionale de transport métropolitain – Demande de maintien du cadre financier établi en 2010 par le Comité de travail des élus sur le financement et la gouvernance du transport en commun métropolitain de la CMM et de report de l’adoption de la première politique de financement - Appui

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport du représentant
- b) Procédure d’enregistrement règlement n° 275-5 – Dépôt du certificat
- c) Règlement n° 275-5 modifiant le règlement de zonage n° 275 afin de, entre autres choses, modifier le plan de zonage, d’autoriser les maisons bigénérationnelles et les commerces complémentaires à l’usage résidentiel à l’ensemble de son territoire, d’harmoniser les normes de sécurité autour des piscines au règlement provincial pour le même sujet et d’apporter des précisions à certains articles – Adoption

10- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

11- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant
- b) Bibliothèque – Dépôt du rapport annuel 2016

12- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

13- AUTRES DOSSIERS

- a) Brunch de la Saint-Valentin – Motion de félicitations et de remerciements
- b) Festival Jeunesse – Demande de participation financière au Festival jeunesse 2017

14- CORRESPONDANCE

15- PÉRIODE DE QUESTION

16- LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

**3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2017 – ADOPTION**

**2017-03-24**

Il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu :

**D’ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2017 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**a) La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.**

**b) Lecture et adoption des comptes**

**2017-03-25**

**CONSIDÉRANT** le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de février 2017 au montant de 51 053.50 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

**QUE** la liste des comptes en date du 7 février 2017 au montant de 51 053.50\$ soit approuvée.

**ADOPTÉE**

**c) Dépôt de documents**

- 1) MAPAQ – Lettre d'information au sujet du programme de crédit de taxes foncières agricoles

Les membres du conseil ont pris connaissance du document déposé.

**d) Fête nationale du Québec – « Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2017 »**

**2017-03-26**

**CONSIDÉRANT** l'intention de la municipalité de poursuivre ses activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec ;

**CONSIDÉRANT** qu'il existe le programme d'assistance financière aux célébrations locales 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

**QUE** la Municipalité de Calixa-Lavallée autorise la directrice générale à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de la Fête nationale du Québec au niveau du « Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2017 ».

**ADOPTÉE**

**e) Subvention « Fonds Agri-Esprit » – Dépôt d'un projet afin de poursuivre l'aménagement du parc Arthur-Bouvier**

**2017-03-27**

**CONSIDÉRANT** l'intention de la municipalité de poursuivre l'aménagement du parc Arthur-Bouvier ;

**CONSIDÉRANT** qu'il existe le programme de subvention « Fonds Agri-Esprit » ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

**QUE** la Municipalité de Calixa-Lavallée autorise la directrice générale à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de la subvention « Fonds Agri-Esprit ».

**ADOPTÉE**

**f) Adoption – Règlement n° 302 déterminant la rémunération du personnel électoral**

**2017-03-28**

**CONSIDÉRANT** que tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir de la municipalité une rémunération pour les fonctions qu'il exerce ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseil d'une municipalité peut établir de nouveaux tarifs de rémunération pour le personnel électoral ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 février 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le règlement n° 302 déterminant la rémunération du personnel électoral.

**ADOPTÉE**

**g) Adoption – Règlement d'emprunt n° 303 décrétant une dépense de 198 062\$ pour la construction d'un chalet des loisirs ainsi qu'un emprunt à ses fins**

**2017-03-29**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du 7 février 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :  
**D'ADOPTER** le règlement n° 303 décrétant une dépense de 198 062\$ pour la construction d'un chalet des loisirs ainsi qu'un emprunt à ses fins.

**ADOPTÉE**

**h) Remplacement de cellulaire – Conseiller Ghislain Beauregard**

2017-03-30

**CONSIDÉRANT** que le conseiller Ghislain Beauregard a brisé son cellulaire à la suite de la vérification des routes lors de la dernière tempête ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

**DE** procéder au remplacement de son cellulaire et de lui rembourser un montant de 723.19\$ incluant les taxes.

**ADOPTÉE**

**i) Plans et devis du Chalet des loisirs – Autorisation d'appel d'offres sur le SEAO**

2017-03-31

**CONSIDÉRANT** l'intention du Conseil de procéder à la construction d'un chalet des loisirs ;

**CONSIDÉRANT** que les plans et devis ont été préparés par l'architecte Michel Grimard de la firme ADN Architecte en date de février 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** la directrice générale à procéder à l'appel d'offres en publiant les différents documents sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO).

**ADOPTÉE**

**j) Avis de motion – Projet de règlement n° 295-1 modifiant le règlement n° 295 relatif à la location des locaux et au prêt des biens municipaux**

2017-03-32

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Bruno Napert qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 295-1 modifiant le règlement n° 295 relatif à la location des locaux et au prêts des biens municipaux. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

**5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

**a) Rapport du représentant**

Monsieur Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

**6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES**

**a) Rapport de la représentante**

Madame Sylvette Savaria nous informe que les policiers ont accepté une nouvelle convention collective et ce pour les six (6) prochaines années.

**7- VOIRIE ET AQUEDUC**

**a) Rapport du représentant**

Le conseiller Ghislain Beauregard nous informe que lors de la tempête du 8 février dernier, à 3h00 AM après avoir inspecté les routes, il n'était pas nécessaire d'épandre du sel – lors de la tempête du 26 février dernier, à 2h15 AM la décision fût prise d'épandre du sel – lors du mauvais temps du 7 mars, à 3h30 AM la décision fût prise d'épandre du sel pour la sécurité des automobilistes – que nous allons déterminer les endroits de resurfaçage pour la saison estivale et ce en lien avec la taxes d'accise.

## **8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ**

### **a) Rapport de la représentante**

La conseillère Sylvette Savaria nous rappelle que la transition est toujours cédulée pour le 1<sup>er</sup> juin prochain et que le dossier suit son cours.

### **b) Résolution de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines – Politique de financement de l’Autorité régionale de transport métropolitain – Demande de maintien du cadre financier établi en 2010 par le Comité de travail des élus sur le financement et la gouvernance du transport en commun métropolitain de la CMM et de report de l’adoption de la première politique de financement - Appui**

2017-03-33

**CONSIDÉRANT** que l’adoption le 20 mai 2016 de la *Loi modifiant principalement l’organisation et la gouvernance du transport collectif* dans la région métropolitaine de Montréal (projet de loi 76) ;

**CONSIDÉRANT** la nomination d’un Comité de transition composé de 5 membres, dont trois membres nommés par le gouvernement du Québec et deux par la Communauté métropolitaine de Montréal. Ce Comité a pour mandat de :

- Dresser la première politique de financement de l’Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) ;
- Etablir les modalités de la contractualisation des services avec les Autorités organisatrices de transport (AOT) ;
- Dresser les prévisions budgétaires du premier exercice ;
- Assurer le transfert des actifs et des passifs entre les organismes ;

**CONSIDÉRANT** que le 17 janvier 2017, le Comité de transition a présenté une proposition de politique de financement et un document sur l’impact de la politique sur les contributions de municipalités aux villes de Montréal, Laval, Longueuil, à la Table des préfets et élus de la Couronne Nord et à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud ;

**CONSIDÉRANT** que le 31 janvier 2017, une mise à jour du document sur l’impact de la politique sur les contributions des municipalités a été présentée ;

**CONSIDÉRANT** que l’application de cette proposition de politique de financement engendre des impacts financiers importants et inacceptables pour les contribuables de la majorité des villes de la Couronne Nord de Montréal et de la MRC de Thérèse-De Blainville ;

**CONSIDÉRANT** que la politique de financement n’engendre pas de nouveaux services pour les usagers du transport collectif sur le territoire métropolitain, mais plutôt une nouvelle taxe pour les contribuables des banlieues ;

**CONSIDÉRANT** qu’en l’absence d’un nouveau cadre tarifaire, ce sont les cadres actuels (budgets adoptés en 2017) qui devraient servir de cadre financier transitoire ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité de transition par ses choix remet en question l’équilibre de 2010 si difficilement acquis par le Comité de travail des élus sur le financement et la gouvernance du transport en commun métropolitain de la CMM ;

**CONSIDÉRANT** qu’il est prématuré d’adopter une politique de financement qui ne respecte pas l’entente de 2010 sans avoir au préalable procédé à la révision du cadre tarifaire ;

**CONSIDÉRANT** que la politique de financement devra faire l’objet d’une réforme majeure avec l’arrivée du REM ;

**CONSIDÉRANT** qu’il n’appartient pas aux instances municipales d’assumer les coûts de système qui découlent de l’entrée en vigueur de la Loi, lesquels s’ajoutent indûment à leurs charges financières ;

**CONSIDÉRANT** que la date butoir du 31 mars 2017 pour l’adoption de la première politique de financement par le Conseil de la CMM impose une pression indue au processus d’analyse, de validation et d’approbation de cette dernière ;

**CONSIDÉRANT** que la première politique de financement doit être exempte de toute forme d’incohérence et d’iniquité pour être éventuellement approuvée ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Calixa-Lavallée ne bénéficie d'aucun service en ce qui a trait au transport public sur son territoire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

D'exiger le respect du cadre financier 2010 établi par le Comité de travail des élus sur le financement et la gouvernance du transport en commun métropolitain de la CMM et le maintien des équilibres financiers actuels qui en découlent jusqu'à l'adoption d'un nouveau cadre tarifaire et d'un plan stratégique de développement qui seront adoptés par la Communauté métropolitaine de Montréal;

**DE** demander le report de l'adoption de la première politique de financement par la Communauté métropolitaine de Montréal afin de permettre d'y apporter les bonifications ainsi que les recommandations nécessaires;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise au Comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi no 76, aux cinq secteurs de la CMM, soit l'agglomération de Montréal, l'agglomération de Longueuil, la Ville de Laval, la Table des préfets et élus de la Couronne Nord, la Table des préfets et élus de la Couronne Sud, et à la ministre responsable de la région des Laurentides, Madame Christine St-Pierre, aux députés des comtés de Blainville, Groulx, Terrebonne, L'Assomption, Deux-Montagnes, Mirabel et Masson, ainsi qu'aux trois sociétés de transport en commun à l'organisme municipal et intermunicipal de transport (OMIT) de la Ville de Sainte-Julie ainsi qu'aux neuf conseils intermunicipaux de transport (CIT et au Conseil régional de transport de Lanaudière (CRT).

**ADOPTÉE**

## **9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Bruno Napert mentionne l'adoption finale du règlement 275-5.

### **b) Procédure d'enregistrement règlement n° 275-5 – Dépôt du certificat**

Les membres du conseil prennent connaissance du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dans le cadre de la procédure d'adoption du règlement n° 275-5, dont le résultat est de 0.

### **c) Règlement n° 275-5 modifiant le règlement de zonage n° 275 afin de, entre autres choses, modifier le plan de zonage, d'autoriser les maisons bigénérationnelles et les commerces complémentaires à l'usage résidentiel à l'ensemble de son territoire, d'harmoniser les normes de sécurité autour des piscines au règlement provincial pour le même sujet et d'apporte des précisions à certains articles – Adoption**

**2017-03-34**

**CONSIDÉRANT QUE** Le Conseil souhaite modifier certaines dispositions au Règlement de zonage (N° 275) ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 4 octobre 2016 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une soirée de consultation a eu lieu le 7 février 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu

**D'ADOPTER** le « Règlement n° 275-5 », modifiant le règlement n° 275.

**ADOPTÉE**

## **10- ENVIRONNEMENT**

### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien à signaler.



## **11- CULTURE ET PATRIMOINE**

### **b) Rapport du représentant**

Monsieur Pierre St-Louis étant absent on mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

### **b) Bibliothèque – Dépôt du rapport annuel 2016**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport financier annuel 2016 de la bibliothèque.

## **12- LOISIRS**

### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Pierre St-Louis étant absent on mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

## **13- AUTRES DOSSIERS**

### **a) Brunch de la Saint-Valentin – Motion de félicitations et de remerciements**

**2017-03-35**

**CONSIDÉRANT** le succès remporté par l'activité « Brunch de la Saint-Valentin » tenue le 12 février dernier ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

**QUE LE CONSEIL** offre ses plus chaleureuses félicitations au Comité organisateur pour l'organisation de cette activité et ses sincères remerciements aux bénévoles qui ont assuré le service et à la Pâtisserie de la maison de Pierre pour son généreux apport.

**ADOPTÉE**

### **b) Festival Jeunesse – Demande de participation financière au Festival jeunesse 2017**

**2017-03-36**

**CONSIDÉRANT** la demande faite par Festival Jeunesse pour une aide financière pour l'organisation de leur Festival jeunesse 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

**DE VERSER** au Festival Jeunesse 2017, un montant de cent dollars (100\$) dans leur plan de visibilité.

**ADOPTÉE**

## **14- CORRESPONDANCE**

Il n'y a aucune correspondance particulière.

## **15- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

- On mentionne avoir manqué le ramassage des gros rebuts et qu'une mention dans le journal municipal soit faite à cet effet.

## **16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2017-03-37**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h15

**ADOPTÉE**



---

Daniel Plouffe  
Maire

---

Suzanne Francoeur  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière